

RCS : LE HAVRE  
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00079  
Numéro SIREN : 352 050 512  
Nom ou dénomination : Safran Nacelles

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003361

## **COMPTES SOCIAUX AU 31 Décembre 2021**

**Arrêtés le 16 Février 2022**



---

**Vincent CARO**  
**Président de SAFRAN NACELLES**



**PLAQUETTE SOCIALE**

**2021**

*Safran Nacelles*

---

SN

Route du Pont VIII 76700 GONFREVILLE L'ORCHER

**Sommaire**

<b>A. ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>3</b>
<b>B. ANNEXE</b> .....	<b>6</b>
1. Faits marquants de l'exercice .....	7
2. Principes comptables.....	8
3. Notes sur le Bilan.....	17
4. Notes sur le Compte de Résultat.....	26
5. Autres éléments d'information .....	29



## A. ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2021  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

**Bilan au 31 décembre 2021**

ACTIF	Note	31.12.2020	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	39 887	78 414	39 748	38 666
Fonds commercial		23 572	31 430	7 881	23 549
Autres immobilisations incorporelles		16 315	46 984	31 867	15 117
Immobilisations corporelles	3.1	167 710	479 236	320 763	158 473
Immobilisations financières	3.1	73 784	102 508	24 366	78 142
Titres de participations		71 181	99 905	24 366	75 539
Autres immobilisations financières		2 603	2 603	-	2 603
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>281 381</b>	<b>660 158</b>	<b>384 877</b>	<b>275 281</b>
Stocks et en-cours	3.2	184 275	261 768	81 884	179 884
Avances et acomptes versés		2 142	2 605	-	2 605
Créances clients et comptes rattachés	3.3	229 056	269 799	2 172	267 627
Autres créances	3.3	25 267	15 203	-	15 203
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	181	162	-	162
Charges constatées d'avance	3.5	2 658	1 962	-	1 962
<b>Total Actif circulant</b>		<b>443 579</b>	<b>551 499</b>	<b>84 056</b>	<b>467 443</b>
Prime de remboursement des emprunts	3.6	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.6	-	-	-	-
<b>Total actif</b>		<b>724 960</b>	<b>1 211 657</b>	<b>468 933</b>	<b>742 724</b>
<b>PASSIF</b>					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	3.7	56 701			56 701
Autres éléments de capitaux propres	3.7	9 619			12 557
Provisions réglementées	3.7	32 345			31 698
Résultat de l'exercice	3.7	14 587			112 080
<b>Capitaux propres</b>				<b>113 252</b>	<b>213 036</b>
Avances et dettes conditionnées				88 843	14 411
<b>Autres fonds propres</b>				<b>88 843</b>	<b>14 411</b>
Provisions pour risques et charges	3.8			58 288	56 107
Emprunts obligataire	3.9			-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.9			-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.9			395	87
Avances et acomptes reçus	3.9			11 781	22 776
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.9			97 899	117 457
Autres dettes	3.9 / 3.10			325 331	282 007
Produits constatés d'avance	3.11			29 171	36 843
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>				<b>522 865</b>	<b>515 277</b>
Ecart de conversion - Passif	3.12			-	-
<b>Total passif</b>				<b>724 960</b>	<b>742 724</b>

**Compte de résultat au 31 décembre 2021**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2020	31.12.2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	1 194 171	1 188 775
Production stockée		(64 615)	15 315,4
Production immobilisée		856	2 006
Transfert de charges d'exploitation	4.2	-	-
Reprises sur amortissements et provisions		19 668	21 038
Autres produits		14 270	18 008
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>1 164 350</b>	<b>1 245 143</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(873 474)	(945 946)
Achats stockés d'approvisionnement		(765 940)	(826 121)
Matières premières		(765 940)	(826 121)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		1 015	(7 269)
Achats de sous-traitance		-	-
Achats non stockés de matières et fournitures		-	-
Services extérieurs		(108 549)	(112 556)
Impôts, taxes et versements assimilés		(14 814)	(13 192)
Charges de personnel		(167 781)	(173 526)
Salaires et traitements		(107 583)	(119 632)
Charges sociales		(60 198)	(53 894)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(58 070)	(61 075)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(26 553)	(27 661)
Sur actif circulant: dépréciations		(25 426)	(22 895)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(6 091)	(10 519)
Autres charges		(6 160)	(3 919)
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>(1 120 299)</b>	<b>(1 197 658)</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>44 051</b>	<b>47 485</b>
Produits financiers		801	675
Charges financières		(28 558)	318
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>(27 757)</b>	<b>993</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>16 294</b>	<b>48 478</b>
Produits exceptionnels		5 491	83 780
Charges exceptionnelles		(5 308)	(7 255)
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>183</b>	<b>76 525</b>
Participation des salariés		(2 362)	(2 869)
Impôts sur les bénéfices	4.5	472	(10 054)
<b>Total des produits</b>		<b>1 170 642</b>	<b>1 329 598</b>
<b>Total des charges</b>		<b>(1 156 055)</b>	<b>(1 217 518)</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>14 587</b>	<b>112 080</b>

## B. ANNEXE

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :  
Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère Safran Nacelles SAS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Nacelles sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 724 724 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 112 080 milliers d'euros.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **Note 1 - Impacts de la pandémie Covid-19**

Au cours de l'année 2021, les pays sont confrontés à des situations sanitaires très différentes ainsi qu'à un rythme de déploiement hétérogène de la vaccination avec des impacts sur les conditions du trafic aérien, sous-jacent de l'activité de la Société.

Toutefois, les dernières tendances du trafic aérien confortent l'amélioration attendue. La Société gère cette reprise de l'activité au mieux que ce soit en termes de contrôle des coûts, de chaîne d'approvisionnement et de stocks, ce qui lui permettra de sortir renforcée de cette crise.

Même si la Société constate un renforcement de la reprise mois après mois depuis le début du second semestre 2021, des plans d'économies ont été mis en place pour poursuivre les efforts initiés en 2020 :

- Poursuite de l'activité partielle ;
- Optimisation des schémas industriels ;
- Contrôle rigoureux des coûts opérationnels et des CAPEX ;
- Maîtrise des engagements d'investissement.

#### **1.a. Continuité d'exploitation et liquidités**

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie. Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

#### **1.b. Plan d'adaptation**

L'objectif sur l'année 2021 était de maintenir un contrôle strict des coûts dans le cadre d'une reprise de l'activité progressive.

Suite à l'accord sur la Transformation d'Activité signé en juillet 2020, la Société a continué à adapter ses effectifs tout en préservant l'emploi et les compétences.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

Dans un contexte encore incertain, le recours à l'activité partielle a perduré mais dans une moindre mesure pour accompagner la reprise.

L'indemnisation publique au titre des différents dispositifs d'activité partielle en France a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

La Direction du groupe Safran a signé le 21 Octobre 2021 avec les organisations syndicales représentatives un accord destiné à définir les modalités de la sortie de la crise liée à la Covid-19.

Cet accord prévoit entre autres le versement d'un supplément de participation sur l'année 2022 au titre de l'exercice 2021, des négociations annuelles obligatoires en 2022 et une diminution continue de l'activité partielle longue durée.

### 1.c. Présentation des impacts Covid-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

### 1.d. Autres actifs

#### Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

#### Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1<sup>er</sup> Janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

**2.1.2. Changement de méthode comptable**

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite

**Mise en œuvre :**

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

**Première application :**

Etant appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, ce changement de méthode est traité comme un changement de réglementation.

L'impact de ce changement est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 au poste report à nouveau.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'étant pas déductible fiscalement, l'impact du changement n'a pas d'effet impôt dans les comptes sociaux.

L'application de la modification de la recommandation de l'ANC a pour effet :

- Une augmentation des capitaux propres de 3054 k€
- Corrélativement une diminution de la provision pour avantages au personnel de 3054 k€

## 2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Le montant des frais de RTDI comptabilisé en charges en 2021 se monte à 66 105 K€.

## 2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

### 2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Constructions :	15 ans / 20 ans / 40 ans
Installations techniques :	10 ans / 20 ans
Matériel et outillages industriels :	10 ans
Matériel et mobiliers divers :	3 ans / 5 ans / 6 ans 8 mois

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisés par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

### 2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence de 7,5% en 2021 qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant notamment aux programmes, projets ou familles de produits, auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : actifs corporels de production. Les autres actifs ont fait l'objet d'une analyse individuelle.

Pour les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique.

## **2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

## **2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**

### **2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont évalués suivant la méthode des coûts standards. Les écarts

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

significatifs sont réintégrés à la clôture de l'exercice. Les standards prennent en compte les frais d'acquisition, y compris les frais accessoires, hors frais financiers ; ces coûts ont été revus fin 2021 afin de tenir compte des modifications de nomenclature et de gamme.

Par ailleurs, les articles de l'activité « rechanges » sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

**2.5.2. Dépréciations**

Des provisions pour dépréciation des en-cours sont constituées dès lors que la marge brute sur les produits en carnet de commande est négative. Le cas échéant, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constituée à hauteur de la perte totale attendue.

La société assure par ailleurs un suivi spécifique des stocks à forte antériorité visant à s'assurer que la méthode décrite ci-dessus ne conduit pas à des réévaluations significatives des stocks.

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

**2.6. CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements basée sur des indicateurs de marché.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre 2021.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

**2.7. DISPONIBILITES**

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société et des fonds de caisse.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre 2021.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

**2.8. AUTRES DETTES**

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la

Société et la société Safran.

Le poste « Autres Dettes » est principalement constitué du compte courant Safran SA.

## **2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

## **2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

### **2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Des provisions sont constituées dès lors qu'il existe un engagement contractuel. Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent généralement trois à quatre ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

### **2.10.2. Pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;

- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

### **2.10.3. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

## **2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCÉS REMBOURSABLES**

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

Au 31 décembre 2021, avec la dernière livraison série et l'annonce de l'avionneur Airbus de mettre fin à la partie série de l'A380, plus aucune production et livraison série n'est attendue. La Société a repris et reconnu un produit exceptionnel de 75,7M€ au titre des deux avances remboursables.

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

Les intérêts courus sur avances remboursables s'élèvent à 854 K€ à fin 2021.

Echéances des avances remboursables (en milliers d'euros) :

Montant brut au 31/12/2020	Montant brut au 31/12/2021	A.1 an au plus	A plus de 1 an
88 843	14 411	1 455	12 956

**2.12. OPERATIONS EN DEVICES**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
  - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
  - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

**2.13. CHIFFRE D'AFFAIRES****Activités de série**

Le fait générateur du chiffre d'affaires et du dégagement du résultat est constitué par le transfert de propriété, date à laquelle les risques et avantages afférents aux équipements livrés sont transférés pour l'essentiel.

**Contrats pluriannuels**

Les résultats sur les contrats pluriannuels sont comptabilisés en fonction de leur degré d'avancement et du taux de marge à terminaison de chaque contrat :

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

- pour les contrats d'étude : l'avancement est mesuré en fonction des clauses contractuelles et sur la base des coûts des travaux et services réalisés par rapport au coût total estimé des contrats,

- pour les contrats de prestations : à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, un changement d'estimation dans la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires sur les contrats pluriannuels de maintenance et de réparation d'équipements dits « à l'heure de vol » a été opéré, et ceci afin de mieux rendre compte du degré de réalisation des prestations rendues dans le cadre de l'exécution de ces contrats ; jusqu'au 31 Décembre 2017, le chiffre d'affaires était comptabilisé au fur et à mesure des facturations mensuelles établies en fonction des heures de vol réalisées par les équipements concernés. A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice.

Les pertes sur contrats en cours sont, le cas échéant, provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

#### **2.14. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les reprises et dotations aux amortissements dérogatoires.

#### **2.15. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

**Valeur brutes**

	31.12.2020	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	37 922	(1 029)	3 480	-	40 373
Fonds de commerce et droit au bail	31 783	-	-	-	31 783
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	7 771	1 833	(3 346)	-	6 258
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>77 476</b>	<b>804</b>	<b>134</b>	<b>-</b>	<b>78 414</b>
Terrains	6 794	512	-	-	7 306
Constructions	102 537	2 387	2 400	-	107 324
Installations, matériel, outillages	296 362	(13 366)	16 773	(319)	299 450
Autres immobilisations corporelles	16 682	(3 144)	671	-	14 209
Immobilisations corporelles en cours	58 475	12 449	(19 978)	-	50 946
Avances et acomptes	5	(5)	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>480 855</b>	<b>(1 167)</b>	<b>(134)</b>	<b>(319)</b>	<b>479 235</b>
Participations financières	98 181	1 724	-	-	99 905
Créances rattachées à des participations	1 642	-	-	-	1 642
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	960	1	-	(1)	960
<b>Immobilisations financières</b>	<b>100 783</b>	<b>1 725</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>102 507</b>

Comptes annuels 2021  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles

**Amortissements**

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	29 573	2 136	-	-	-	31 709
Fonds de commerce et droit au bail	8 015	23	-	-	-	8 038
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>37 588</b>	<b>2 159</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39 747</b>
Terrains	3 806	262	-	-	-	4 068
Constructions	69 715	5 355	-	-	-	75 070
Installations, matériel, outillages	212 551	5 137	-	-	(196)	217 492
Autres immobilisations corporelles	14 222	(2 941)	-	-	-	11 281
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>300 294</b>	<b>7 813</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(196)</b>	<b>307 911</b>

**Dépréciations**

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciations immobilisations corporelles	12 852	-	-	-	-	12 852
Dépréciations immobilisations financières	27 000	958	-	-	(3 592)	24 366
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>39 852</b>	<b>958</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 592)</b>	<b>37 218</b>

**Tableau des filiales et participations**

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut €	Net €				
<b>Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>									
Safran Nacelles Ltd K€ (exercice 2021)	2 512	33 122	100%	70 030	47 030		1 18 924	16 119	
Safan Nacelles Morocco K€ (exercice 2021)	150 000	631 761	99,99%	18 167	18 167		1 580 168	118 137	
Safran Nacelles GmbH K€ (exercice 2020)	25	3 097	100%	2 528	2 528		7 542	526	766
Safran Nacelles Services Suzhou (Création en 2021)	1 724		100%	1 724	1 724				
<b>Participation (10 % à 50 % du capital détenu)</b>									
Macchi Hurel Dubois K€ (exercice 2021) (SIREN : 423667260; Versailles)	100	457	50%	39	39		51 537	15	
AMES K\$ (exercice 2021)	4 033	1 684	50%	2 988	2 580	1 974	9 789	303	
Nexcelle K\$ (exercice 2020)	100	1 330	50%	34	34		57 172	-10	
SAVI KCny (exercice 2020)	72 759	(6 801)	50%	4 394	3 436		48 537	-9 106	
<b>Participation minoritaire</b>									
Aériades K€ (exercice 2020)	48	51	3,03%	1	1		214	11	

(\*) Les montants de chiffre d'affaires, de résultat et des dividendes encaissés en colonne sont à lire en lien avec les années mentionnées entre parenthèses des entités ci-dessus.

### 3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	47 249	8 713	38 536	39 980	9 950	30 030
Produits finis et intermédiaires	164 469	56 303	108 166	174 261	68 828	105 433
En-cours de production	42 004	4 431	37 573	47 527	3 107	44 420
Marchandises	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>253 722</b>	<b>69 447</b>	<b>184 275</b>	<b>261 768</b>	<b>81 885</b>	<b>179 883</b>

### 3.3. CREANCES

Au 31 Décembre 2021, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2021	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	2 605	2 605	-	-
Créances clients et comptes rattachés	269 799	269 799	-	-
Créances fiscales et sociales	13 817	13 817	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>286 221</b>	<b>286 221</b>	-	-
Créances diverses	1 386	1 386	-	-
Charges constatées d'avance	1 962	1 962	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>3 348</b>	<b>3 348</b>	-	-
Dépréciations	(2 172)	(2 172)	-	-
<b>Total</b>	<b>287 397</b>	<b>287 397</b>	-	-

### 3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	181	162
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>181</b>	<b>162</b>

### 3.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance au 31 Décembre 2021 sont de 1 962 K€

### 3.6. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Il n'y a pas d'écarts de conversion actif ni de primes de remboursement des emprunts au 31 Décembre 2021.

### 3.7. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en milliers d'euros)
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	11 340 229			56 701
autres action				
Actions de préférence				

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	56 701		-	-	-	56 701
Autres éléments de capitaux propres	9 619		71	(173)	(14)	9 503
Primes d'émission de fusion, d'apport	-		-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-	-
Réserve légale	5 670		-	-	-	5 670
Réserves indisponibles	318		-	-	-	318
Réserve statutaire et contractuelle	-		-	-	-	-
Réserves réglementées	-		-	-	-	-
Autres réserves	-		-	-	-	-
Report à nouveau	3 444	3 054	71	-	-	6 569
Acompte sur dividendes	-		-	-	-	-
Subventions d'investissements	187		-	(173)	(14)	-
Provisions réglementées	32 345		-	(341)	(306)	31 698
Résultat de l'exercice	14 587		-	181 164	(83 671)	112 080
<b>Total</b>	<b>113 252</b>	<b>3 054</b>	<b>71</b>	<b>180 650</b>	<b>(83 991)</b>	<b>213 036</b>

(\*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note 1.1.2 Changement de méthode)

### 3.8. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2021
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	32 345	-	4 747	(5 394)	-	31 698
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>32 345</b>	<b>-</b>	<b>4 747</b>	<b>(5 394)</b>	<b>-</b>	<b>31 698</b>
Garanties de fonctionnement	9 299	-	4 745	(2 560)	(1 787)	9 697
Garanties financières	-	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite et assimilés	33 241	(3 054)	2 746	-	(2 014)	30 919
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	-	-	2 491	-	-	2 491
Litiges	3 811	-	387	(3 284)	-	915
Autres	11 937	-	148	-	-	12 085
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>58 288</b>	<b>(3 054)</b>	<b>10 517</b>	<b>(5 844)</b>	<b>(3 801)</b>	<b>56 107</b>
Résultat d'exploitation			10 517	(5 844)	(3 801)	
Résultat financier			-	-	-	
Résultat exceptionnel			4 747	(5 394)	-	
<b>Total</b>			<b>15 264</b>	<b>(11 238)</b>	<b>(3 801)</b>	

(\*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note 1.1.2 Changement de méthode)

**Engagements de retraite et assimilés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Taux d'actualisation	0,50%	1,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,50%	1,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015/TGHF05	INSEE 2013-2015/TGHF05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Valeur actualisée de l'obligation	(38 944)	(29 011)
Valeur de marché des actifs de couverture	523	521
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>(38 421)</b>	<b>(28 490)</b>
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	5 181	(2 428)
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>(33 240)</b>	<b>(30 918)</b>
Coût des services rendus	2 658	2 603
Coût financier	229	172
Amortissement des écarts actuariels	209	(26)
Événements spéciaux	-	-
<b>Charge</b>	<b>3 096</b>	<b>2 749</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	(3)	(3)
Prestations payées	(2 315)	(2 014)
<b>Variation de provision - dotation (reprise)</b>	<b>778</b>	<b>732</b>

**Régimes de retraite à prestations définies**

Fin 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

**Indemnités de départ à la retraite**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

**3.9. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2021	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	87	87	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	87	87	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	22 776	22 776	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 560	117 560	-	-
Dettes fiscales et sociales	54 112	44 973	9 139	-
Autres dettes d'exploitation	222 443	222 443	-	-
<b>Dette d'exploitation</b>	<b>416 891</b>	<b>407 752</b>	<b>9 139</b>	<b>-</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 341	3 341	-	-
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>420 319</b>	<b>411 180</b>	<b>9 139</b>	<b>-</b>
Produits constatés d'avance	36 843	10 261	26 583	-
<b>Total</b>	<b>457 162</b>	<b>421 441</b>	<b>35 722</b>	<b>-</b>

**3.10. CHARGES A PAYER**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 858	57 478
Dettes fiscales et sociales	41 084	43 442
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 847	3 341
Autres dettes	38 142	919
<b>Total</b>	<b>132 931</b>	<b>105 179</b>

Les charges à payer sont incluses dans les autres dettes dans le passif en page 5, ainsi que dans les autres dettes d'exploitation, note 3.9 ci-dessus.

### **3.11. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES**

Les produits constatés d'avance au 31 Décembre 2021 sont de 36 843 K€.

Ils sont liés à des financements perçus dans le cadre du développement de nouveaux programmes.

### **3.12. ECARTS DE CONVERSION PASSIF**

Il n'y a pas d'écarts de conversion passif au 31 Décembre 2021.

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
A380	81 216	3 504
Avions de + de 100 places	899 420	977 058
Régional & business jets	145 017	160 615
Autres	68 518	47 639
<b>Total</b>	<b>1 194 171</b>	<b>1 188 816</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
France	785 256	793 207
Export	408 915	395 609
<b>Total</b>	<b>1 194 171</b>	<b>1 188 816</b>

### 4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Il n'y a pas de transferts de charges au 31 Décembre 2021

### 4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Dividendes reçus et autres produits de participation	766	431
Intérêts et produits assimilés	-	67
Dépréciations des titres de participation	-	3 592
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	35	176
<b>Produits financiers</b>	<b>801</b>	<b>4 266</b>
Dépréciations des titres de participation	(26 000)	(958)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(2 162)	(2 247)
Différences négatives de change	(396)	(68)
<b>Charges financières</b>	<b>(28 558)</b>	<b>(3 273)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(27 757)</b>	<b>993</b>

#### 4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Variation des provisions réglementées	(1 836)	647
Produits sur opérations de gestion	-	40
Produits sur opérations en capital	-	78 346
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations en capital	(50)	(2 508)
Autres	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(1 886)</b>	<b>76 525</b>

#### 4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	48 477	-	48 477
Exceptionnel	76 525	-	76 525
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(2 869)	(10 054)	(12 923)
<b>Total</b>	<b>122 133</b>	<b>(10 054)</b>	<b>112 080</b>
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

#### 4.6. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
<b>ACCROISSEMENTS</b>	<b>Accroissement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt futur sur :</b>
Provisions réglementées	-	-
Amortissements dérogatoires	(31 698)	(8 187)
Provisions pour investissements	-	-
...	-	-
Ecarts latents de taux de change	-	-
Autres	-	-
...	-	-
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>(31 698)</b>	<b>(8 187)</b>
<b>ALLEGEMENTS</b>	<b>Allègement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt payé d'avance sur:</b>
<b>Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)</b>		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	1 513	391
Provisions pour perte de change	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	28 244	7 295
Autres provisions	16 201	4 185
Provisions sur actif circulant	-	-
Participation	2 869	741
Ecarts de change latents	-	-
...	-	-
<b>Charges à déduire ultérieurement</b>		
Provisions pour pertes à terminaison	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	-	-
...	-	-
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>48 827</b>	<b>12 612</b>
	<b>Effets sur la base d'impôt :</b>	<b>Effets impôt :</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>17 130</b>	<b>4 425</b>

## 5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### 5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

Engagements donnés	31.12.2020	31.12.2021
Fonds de pension Safran Nacelles Ltd (en K GBP)	31 879	9 020
Cautions commerciales données (en K USD)	-	-
Garanties de passif données	-	-
Cautions diverses données (en K euros)	10 161	10 534
Engagements reçus	31.12.2020	31.12.2021
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	-	-
Avais, cautions reçus (en K USD)	1 109 040	1 107 800
Autres engagements reçus (en K euros)	460	32

#### 5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2021, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,16 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

#### EUR/USD

- 2022 : 1 EUR = 1,16 USD
- 2023 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran
- 2024 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran

**5.1.2. Autres engagements financiers donnés ou reçus**

Néant

**5.2. EFFECTIFS INSCRITS EN FIN DE PERIODE**

	31.12.2020	31.12.2021
Ingénieurs et cadres	1 094	1 025
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	656	599
Ouvriers	594	549
<b>Effectif total</b>	<b>2 344</b>	<b>2 173</b>

**5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

**5.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**SAFRAN NACELLES**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 56 701 145 €**  
**Siège social : Route du Pont VIII BP91**  
**76700 - Gonfreville l'Orcher**

**352 050 512 R.C.S. Le Havre**

<p><b>EXTRAIT DU PROCES VERBAL</b> <b>DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 18 MAI 2022</b></p>
---

**Première résolution**

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)*

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

---

**Troisième résolution**

*(Affectation du résultat)*

L'assemblée décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2021	112 079 546,26 euros
Bénéfice distribuable	112 079 546,26 euros
Affectation :	
- dotation à la réserve légale	0,00 euros
- versement d'un dividende de 9,88 euros par action	112 041 462,52 euros
- inscription du solde en report à nouveau	38 083,74 euros

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués par action	Montant total
2020	1,28 €	14 515 493,12 € <sup>(1)</sup>
2019	8,65 €	98 092 980,85 € <sup>(1)</sup>
2018	4,25 €	48 195 973,25 € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200-A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

---

**Quatrième résolution**  
*(Pouvoirs pour les formalités)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt ou autre qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

---

**Certifié conforme**



---

*Vincent CARO*  
*Président*



# **Safran Nacelles**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Safran Nacelles

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Nacelles,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Nacelles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode relatif aux règles d'évaluation des indemnités de fin de carrière comptabilisées.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Berteaux



**PLAQUETTE SOCIALE**

**2021**

*Safran Nacelles*

---

SN

Route du Pont VIII 76700 GONFREVILLE L'ORCHER

## Sommaire

<b>A. ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>3</b>
<b>B. ANNEXE</b> .....	<b>6</b>
1. Faits marquants de l'exercice .....	7
2. Principes comptables .....	9
3. Notes sur le Bilan .....	18
4. Notes sur le Compte de Résultat .....	27
5. Autres éléments d'information .....	30

## A. ETATS FINANCIERS

**Bilan au 31 décembre 2021**

<b>ACTIF</b>	Note	31.12.2020	Actif brut	Amortissements et dépréciations	<b>31.12.2021</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	39 887	78 414	39 748	38 666
Fonds commercial		23 572	31 430	7 881	23 549
Autres immobilisations incorporelles		16 315	46 984	31 867	15 117
Immobilisations corporelles	3.1	167 710	479 236	320 763	158 473
Immobilisations financières	3.1	73 784	102 508	24 366	78 142
Titres de participations		71 181	99 905	24 366	75 539
Autres immobilisations financières		2 603	2 603	-	2 603
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>281 381</b>	<b>660 158</b>	<b>384 877</b>	<b>275 281</b>
Stocks et en-cours	3.2	184 275	261 768	81 884	179 884
Avances et acomptes versés		2 142	2 605	-	2 605
Créances clients et comptes rattachés	3.3	229 056	269 799	2 172	267 627
Autres créances	3.3	25 267	15 203	-	15 203
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	181	162	-	162
Charges constatées d'avance	3.5	2 658	1 962	-	1 962
<b>Total Actif circulant</b>		<b>443 579</b>	<b>551 499</b>	<b>84 056</b>	<b>467 443</b>
Prime de remboursement des emprunts	3.6	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.6	-	-	-	-
<b>Total actif</b>		<b>724 960</b>	<b>1 211 657</b>	<b>468 933</b>	<b>742 724</b>
<b>PASSIF</b>					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	3.7	56 701			56 701
Autres éléments de capitaux propres	3.7	9 619			12 557
Provisions réglementées	3.7	32 345			31 698
Résultat de l'exercice	3.7	14 587			112 080
<b>Capitaux propres</b>				<b>113 252</b>	<b>213 036</b>
Avances et dettes conditionnées				88 843	14 411
<b>Autres fonds propres</b>				<b>88 843</b>	<b>14 411</b>
Provisions pour risques et charges	3.8	58 288			56 107
Emprunts obligataire	3.9	-			-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.9	-			-
Autres emprunts et dettes financières	3.9	395			87
Avances et acomptes reçus	3.9	11 781			22 776
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.9	97 899			117 457
Autres dettes	3.9 / 3.10	325 331			282 007
Produits constatés d'avance	3.11	29 171			36 843
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>				<b>522 865</b>	<b>515 277</b>
Ecart de conversion - Passif	3.12	-			-
<b>Total passif</b>				<b>724 960</b>	<b>742 724</b>

**Compte de résultat au 31 décembre 2021**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2020	31.12.2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	1 194 171	1 188 775
Production stockée		(64 615)	15 315,4
Production immobilisée		856	2 006
Transfert de charges d'exploitation	4.2	-	-
Reprises sur amortissements et provisions		19 668	21 038
Autres produits		14 270	18 008
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>1 164 350</b>	<b>1 245 143</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(873 474)	(945 946)
Achats stockés d'approvisionnement		(765 940)	(826 121)
Matières premières		(765 940)	(826 121)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		1 015	(7 269)
Achats de sous-traitance		-	-
Achats non stockés de matières et fournitures		-	-
Services extérieurs		(108 549)	(112 556)
Impôts, taxes et versements assimilés		(14 814)	(13 192)
Charges de personnel		(167 781)	(173 526)
Salaires et traitements		(107 583)	(119 632)
Charges sociales		(60 198)	(53 894)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(58 070)	(61 075)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(26 553)	(27 661)
Sur actif circulant: dépréciations		(25 426)	(22 895)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(6 091)	(10 519)
Autres charges		(6 160)	(3 919)
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>(1 120 299)</b>	<b>(1 197 658)</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>44 051</b>	<b>47 485</b>
Produits financiers		801	675
Charges financières		(28 558)	318
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>(27 757)</b>	<b>993</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>16 294</b>	<b>48 478</b>
Produits exceptionnels		5 491	83 780
Charges exceptionnelles		(5 308)	(7 255)
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>183</b>	<b>76 525</b>
Participation des salariés		(2 362)	(2 869)
Impôts sur les bénéfices	4.5	472	(10 054)
<b>Total des produits</b>		<b>1 170 642</b>	<b>1 329 598</b>
<b>Total des charges</b>		<b>(1 156 055)</b>	<b>(1 217 518)</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>14 587</b>	<b>112 080</b>

## **B. ANNEXE**

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère Safran Nacelles SAS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Nacelles sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 724 724 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 112 080 milliers d'euros.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **Note 1 - Impacts de la pandémie Covid-19**

Au cours de l'année 2021, les pays sont confrontés à des situations sanitaires très différentes ainsi qu'à un rythme de déploiement hétérogène de la vaccination avec des impacts sur les conditions du trafic aérien, sous-jacent de l'activité de la Société.

Toutefois, les dernières tendances du trafic aérien confortent l'amélioration attendue. La Société gère cette reprise de l'activité au mieux que ce soit en termes de contrôle des coûts, de chaîne d'approvisionnement et de stocks, ce qui lui permettra de sortir renforcée de cette crise.

Même si la Société constate un renforcement de la reprise mois après mois depuis le début du second semestre 2021, des plans d'économies ont été mis en place pour poursuivre les efforts initiés en 2020 :

- Poursuite de l'activité partielle ;
- Optimisation des schémas industriels ;
- Contrôle rigoureux des coûts opérationnels et des CAPEX ;
- Maîtrise des engagements d'investissement.

#### 1.a. Continuité d'exploitation et liquidités

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie. Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société sur les douze prochains mois.

#### 1.b. Plan d'adaptation

L'objectif sur l'année 2021 était de maintenir un contrôle strict des coûts dans le cadre d'une reprise de l'activité progressive.

Suite à l'accord sur la Transformation d'Activité signé en juillet 2020, la Société a continué à adapter

ses effectifs tout en préservant l'emploi et les compétences.

Dans un contexte encore incertain, le recours à l'activité partielle a perduré mais dans une moindre mesure pour accompagner la reprise.

L'indemnisation publique au titre des différents dispositifs d'activité partielle en France a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

La Direction du groupe Safran a signé le 21 Octobre 2021 avec les organisations syndicales représentatives un accord destiné à définir les modalités de la sortie de la crise liée à la Covid-19.

Cet accord prévoit entre autres le versement d'un supplément de participation sur l'année 2022 au titre de l'exercice 2021, des négociations annuelles obligatoires en 2022 et une diminution continue de l'activité partielle longue durée.

#### 1.c. Présentation des impacts Covid-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

#### 1.d. Autres actifs

##### Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

##### Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1<sup>er</sup> Janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

#### **2.1.2. Changement de méthode comptable**

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite

##### **Mise en œuvre :**

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies. La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

**Première application :**

Etant appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, ce changement de méthode est traité comme un changement de réglementation.

L'impact de ce changement est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 au poste report à nouveau.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'étant pas déductible fiscalement, l'impact du changement n'a pas d'effet impôt dans les comptes sociaux.

L'application de la modification de la recommandation de l'ANC a pour effet :

- Une augmentation des capitaux propres de 3054 k€
- Corrélativement une diminution de la provision pour avantages au personnel de 3054 k€

## **2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Le montant des frais de RTDI comptabilisé en charges en 2021 se monte à 66 105 K€.

## **2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

### **2.3.1. Amortissements**

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Constructions :	15 ans / 20 ans / 40 ans
Installations techniques :	10 ans / 20 ans
Matériel et outillages industriels :	10 ans
Matériel et mobiliers divers :	3 ans / 5 ans / 6 ans 8 mois

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisés par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

### **2.3.2. Dépréciations**

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence de 7,5% en 2021 qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant notamment aux programmes, projets ou familles de produits, auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : actifs corporels de production. Les autres actifs ont fait l'objet d'une analyse individuelle.

Pour les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique.

## **2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

## **2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**

### **2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont évalués suivant la méthode des coûts standards. Les écarts significatifs sont réintégrés à la clôture de l'exercice. Les standards prennent en compte les frais d'acquisition, y compris les frais accessoires, hors frais financiers ; ces coûts ont été revus fin 2021 afin de tenir compte des modifications de nomenclature et de gamme.

Par ailleurs, les articles de l'activité « rechanges » sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5.2. Dépréciations**

Des provisions pour dépréciation des en-cours sont constituées dès lors que la marge brute sur les produits en carnet de commande est négative. Le cas échéant, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constituée à hauteur de la perte totale attendue.

La société assure par ailleurs un suivi spécifique des stocks à forte antériorité visant à s'assurer que la méthode décrite ci-dessus ne conduit pas à des réévaluations significatives des stocks.

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

## **2.6. CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements basée sur des indicateurs de marché.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre 2021.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

## **2.7. DISPONIBILITES**

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société et des fonds de caisse.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre 2021.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

## **2.8. AUTRES DETTES**

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Dettes » est principalement constitué du compte courant Safran SA.

## **2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES**

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

## **2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

**2.10.1. Garanties de fonctionnement**

Des provisions sont constituées dès lors qu'il existe un engagement contractuel. Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons d'équipements. Elles couvrent généralement trois à quatre ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

**2.10.2. Pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

**2.10.3. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

## **2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES**

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

Au 31 décembre 2021, avec la dernière livraison série et l'annonce de l'avionneur Airbus de mettre fin à la partie série de l'A380, plus aucune production et livraison série n'est attendue. La Société a repris et reconnu un produit exceptionnel de 75,7M€ au titre des deux avances remboursables.

Les intérêts courus sur avances remboursables s'élèvent à 854 K€ à fin 2021.

Echéances des avances remboursables (en milliers d'euros) :

Montant brut au 31/12/2020	Montant brut au 31/12/2021	A 1 an au plus	A plus de 1 an
88 843	14 411	1 455	12 956

## **2.12. OPERATIONS EN DEVISES**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois

**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Nacelles**

de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
  - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
  - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

## 2.13. CHIFFRE D'AFFAIRES

### Activités de série

Le fait générateur du chiffre d'affaires et du dégagement du résultat est constitué par le transfert de propriété, date à laquelle les risques et avantages afférents aux équipements livrés sont transférés pour l'essentiel.

### Contrats pluriannuels

Les résultats sur les contrats pluriannuels sont comptabilisés en fonction de leur degré d'avancement et du taux de marge à terminaison de chaque contrat :

- pour les contrats d'étude : l'avancement est mesuré en fonction des clauses contractuelles et sur la base des coûts des travaux et services réalisés par rapport au coût total estimé des contrats,
- pour les contrats de prestations : à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, un changement d'estimation dans la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires sur les contrats pluriannuels de maintenance et de réparation d'équipements dits « à l'heure de vol » a été opéré, et ceci afin de mieux rendre compte du degré de réalisation des prestations rendues dans le cadre de l'exécution de ces contrats ; jusqu'au 31 Décembre 2017, le chiffre d'affaires était comptabilisé au fur et à mesure des facturations mensuelles établies en fonction des heures de vol réalisées par les équipements concernés. A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice.

Les pertes sur contrats en cours sont, le cas échéant, provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

#### **2.14. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les reprises et dotations aux amortissements dérogatoires.

#### **2.15. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

##### Valeur brutes

	31.12.2020	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	37 922	(1 029)	3 480	-	40 373
Fonds de commerce et droit au bail	31 783	-	-	-	31 783
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	7 771	1 833	(3 346)	-	6 258
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>77 476</b>	<b>804</b>	<b>134</b>	<b>-</b>	<b>78 414</b>
Terrains	6 794	512	-	-	7 306
Constructions	102 537	2 387	2 400	-	107 324
Installations, matériel, outillages	296 362	(13 366)	16 773	(319)	299 450
Autres immobilisations corporelles	16 682	(3 144)	671	-	14 209
Immobilisations corporelles en cours	58 475	12 449	(19 978)	-	50 946
Avances et acomptes	5	(5)	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>480 855</b>	<b>(1 167)</b>	<b>(134)</b>	<b>(319)</b>	<b>479 235</b>
Participations financières	98 181	1 724	-	-	99 905
Créances rattachées à des participations	1 642	-	-	-	1 642
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	960	1	-	(1)	960
<b>Immobilisations financières</b>	<b>100 783</b>	<b>1 725</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>102 507</b>

**Amortissements**

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	29 573	2 136	-	-	-	31 709
Fonds de commerce et droit au bail	8 015	23	-	-	-	8 038
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>37 588</b>	<b>2 159</b>	-	-	-	<b>39 747</b>
Terrains	3 806	262	-	-	-	4 068
Constructions	69 715	5 355	-	-	-	75 070
Installations, matériel, outillages	212 551	5 137	-	-	(196)	217 492
Autres immobilisations corporelles	14 222	(2 941)	-	-	-	11 281
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>300 294</b>	<b>7 813</b>	-	-	(196)	<b>307 911</b>

**Dépréciations**

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciations immobilisations corporelles	12 852	-	-	-	-	12 852
Dépréciations immobilisations financières	27 000	958	-	-	(3 592)	24 366
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>39 852</b>	<b>958</b>	-	-	(3 592)	<b>37 218</b>

**Tableau des filiales et participations**

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut €	Net €				
<b>Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>									
Safran Nacelles Ltd k£ (exercice 2021)	2 512	33 122	100%	70 030	47 030		118 924	16 119	
Safan Nacelles Morocco KMad (exercice 2021)	150 000	631 761	99,99%	18 167	18 167		1 580 168	118 137	
Safran Nacelles GmbH K€ (exercice 2020)	25	3 097	100%	2 528	2 528		7 542	526	766
Safran Nacelles Services Suzhou (Création en 2021)	1 724		100%	1 724	1 724				
<b>Participation (10 % à 50 % du capital détenu)</b>									
Macchi Hurel Dubois K€ (exercice 2021) (SIREN : 423667260; Versailles)	100	457	50%	39	39		51 537	15	
AMES K\$ (exercice 2021)	4 033	1 684	50%	2 988	2 580	1 974	9 789	303	
Nexcelle K\$ (exercice 2020)	100	1 330	50%	34	34		57 172	-10	
SAVI KCny (exercice 2020)	72 759	(6 801)	50%	4 394	3 436		48 537	-9 106	
<b>Participation minoritaire</b>									
Aériades K€ (exercice 2020)	48	51	3,03%	1	1		214	11	

(\*) Les montants de chiffre d'affaires, de résultat et des dividendes encaissés en colonne sont à lire en lien avec les années mentionnées entre parenthèses des entités ci-dessus.

### 3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	47 249	8 713	38 536	39 980	9 950	30 030
Produits finis et intermédiaires	164 469	56 303	108 166	174 261	68 828	105 433
En-cours de production	42 004	4 431	37 573	47 527	3 107	44 420
Marchandises	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>253 722</b>	<b>69 447</b>	<b>184 275</b>	<b>261 768</b>	<b>81 885</b>	<b>179 883</b>

### 3.3. CREANCES

Au 31 Décembre 2021, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2021	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	2 605	2 605	-	-
Créances clients et comptes rattachés	269 799	269 799	-	-
Créances fiscales et sociales	13 817	13 817	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>286 221</b>	<b>286 221</b>	-	-
Créances diverses	1 386	1 386	-	-
Charges constatées d'avance	1 962	1 962	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>3 348</b>	<b>3 348</b>	-	-
Dépréciations	(2 172)	(2 172)	-	-
<b>Total</b>	<b>287 397</b>	<b>287 397</b>	-	-

### 3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	181	162
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>181</b>	<b>162</b>

### 3.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance au 31 Décembre 2021 sont de 1 962 K€

### 3.6. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Il n'y a pas d'écarts de conversion actif ni de primes de remboursement des emprunts au 31 Décembre 2021.

### 3.7. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en milliers d'euros)
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	11 340 229			56 701
autres action				
Actions de préférence				

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution
Capital social	56 701		-	-	-
Autres éléments de capitaux propres	9 619		71	(173)	(14)
Réserve légale	5 670		-	-	-
Réserves indisponibles	318		-	-	-
Report à nouveau	3 444	3 054	71	-	-
Provisions réglementées	32 345		-	(341)	(306)
Résultat de l'exercice	14 587		-	181 164	(83 671)
<b>Total</b>	<b>113 252</b>	<b>3 054</b>	<b>71</b>	<b>180 650</b>	<b>(83 991)</b>

### 3.8. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2021
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	32 345	-	4 747	(5 394)	-	31 698
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>32 345</b>	<b>-</b>	<b>4 747</b>	<b>(5 394)</b>	<b>-</b>	<b>31 698</b>
Garanties de fonctionnement	9 299	-	4 745	(2 560)	(1 787)	9 697
Garanties financières	-	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite et assimilés	33 241	(3 054)	2 746	-	(2 014)	30 919
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	-	-	2 491	-	-	2 491
Litiges	3 811	-	387	(3 284)	-	915
Autres	11 937	-	148	-	-	12 085
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>58 288</b>	<b>(3 054)</b>	<b>10 517</b>	<b>(5 844)</b>	<b>(3 801)</b>	<b>56 107</b>
Résultat d'exploitation			10 517	(5 844)	(3 801)	
Résultat financier			-	-	-	
Résultat exceptionnel			4 747	(5 394)	-	
<b>Total</b>			<b>15 264</b>	<b>(11 238)</b>	<b>(3 801)</b>	

*(\*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note 1.1.2 Changement de méthode)*

**Engagements de retraite et assimilés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Taux d'actualisation	0,50%	1,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,50%	1,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015/TGHF05	INSEE 2013-2015/TGHF05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Valeur actualisée de l'obligation	(38 944)	(29 011)
Valeur de marché des actifs de couverture	523	521
<b>Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture</b>	<b>(38 421)</b>	<b>(28 490)</b>
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	5 181	(2 428)
<b>Engagements provisionnés au bilan</b>	<b>(33 240)</b>	<b>(30 918)</b>
Coût des services rendus	2 658	2 603
Coût financier	229	172
Amortissement des écarts actuariels	209	(26)
Evénements spéciaux	-	-
<b>Charge</b>	<b>3 096</b>	<b>2 749</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	(3)	(3)
Prestations payées	(2 315)	(2 014)
<b>Variation de provision - dotation (reprise)</b>	<b>778</b>	<b>732</b>

**Régimes de retraite à prestations définies**

Fin 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

### Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

### 3.9. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2021	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	87	87	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	87	87	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	22 776	22 776	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 560	117 560	-	-
Dettes fiscales et sociales	54 112	44 973	9 139	-
Autres dettes d'exploitation	222 443	222 443	-	-
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>416 891</b>	<b>407 752</b>	<b>9 139</b>	<b>-</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 341	3 341	-	-
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>420 319</b>	<b>411 180</b>	<b>9 139</b>	<b>-</b>
Produits constatés d'avance	36 843	10 261	26 583	-
<b>Total</b>	<b>457 162</b>	<b>421 441</b>	<b>35 722</b>	<b>-</b>

### 3.10. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 858	57 478
Dettes fiscales et sociales	41 084	43 442
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 847	3 341
Autres dettes	38 142	919
<b>Total</b>	<b>132 931</b>	<b>105 179</b>

Les charges à payer sont incluses dans les autres dettes dans le passif en page 5, ainsi que dans les autres dettes d'exploitation, note 3.9 ci-dessus.

### **3.11. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES**

Les produits constatés d'avance au 31 Décembre 2021 sont de 36 843 K€.

Ils sont liés à des financements perçus dans le cadre du développement de nouveaux programmes.

### **3.12. ECARTS DE CONVERSION PASSIF**

Il n'y a pas d'écarts de conversion passif au 31 Décembre 2021.

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
A380	81 216	3 504
Avions de + de 100 places	899 420	977 058
Régional & business jets	145 017	160 615
Autres	68 518	47 598
<b>Total</b>	<b>1 194 171</b>	<b>1 188 775</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
France	785 256	793 166
Export	408 915	395 609
<b>Total</b>	<b>1 194 171</b>	<b>1 188 775</b>

### 4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Il n'y a pas de transferts de charges au 31 Décembre 2021

### 4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Dividendes reçus et autres produits de participation	766	431
Intérêts et produits assimilés	-	67
Dépréciations des titres de participation	-	3 592
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	35	176
<b>Produits financiers</b>	<b>801</b>	<b>4 266</b>
Dépréciations des titres de participation	(26 000)	(958)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(2 162)	(2 247)
Différences négatives de change	(396)	(68)
<b>Charges financières</b>	<b>(28 558)</b>	<b>(3 273)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(27 757)</b>	<b>993</b>

#### 4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Variation des provisions réglementées	306	647
Produits sur opérations de gestion	14	40
Produits sur opérations en capital	8	78 346
Charges sur opérations de gestion	(33)	-
Charges sur opérations en capital	(112)	(2 508)
Autres	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>183</b>	<b>76 525</b>

Au 31 décembre 2021, avec la dernière livraison série et l'annonce de l'avionneur Airbus de mettre fin à la partie série de l'A380. Plus aucune production et livraison série est attendue.

Safran Nacelles a ainsi reconnu en produit exceptionnel de 75,7M€ au titre des 2 avances remboursables sur le programme

#### 4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	48 477	-	48 477
Exceptionnel	76 525	-	76 525
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(2 869)	(10 054)	(12 923)
<b>Total</b>	<b>122 133</b>	<b>(10 054)</b>	<b>112 080</b>
Taux d'impôt	28,41%		10,34%

#### 4.6. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
<b>ACCROISSEMENTS</b>	<b>Accroissement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt futur sur :</b>
Provisions réglementées	-	-
Amortissements dérogatoires	(31 698)	(8 187)
Provisions pour investissements	-	-
...	-	-
Ecart latents de taux de change	-	-
Autres	-	-
...	-	-
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>(31 698)</b>	<b>(8 187)</b>
<b>ALLEGEMENTS</b>	<b>Allègement de la base future d'impôt :</b>	<b>Impôt payé d'avance sur:</b>
<b>Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)</b>		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	1 513	391
Provisions pour perte de change	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	28 244	7 295
Autres provisions	16 201	4 185
Provisions sur actif circulant	-	-
Participation	2 869	741
Ecart de change latents	-	-
...	-	-
<b>Charges à déduire ultérieurement</b>		
Provisions pour pertes à terminaison	-	-
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	-	-
...		
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>48 827</b>	<b>12 612</b>
	<b>Effets sur la base d'impôt :</b>	<b>Effets impôt :</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>17 130</b>	<b>4 425</b>

## 5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### 5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

Engagements donnés	31.12.2020	31.12.2021
Fonds de pension Safran Nacelles Ltd (en K GBP)	31 879	9 020
Cautions commerciales données (en K USD)	-	-
Garanties de passif données	-	-
Cautions diverses données (en K euros)	10 161	10 534
Engagements reçus	31.12.2020	31.12.2021
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	-	-
Avals, cautions reçus (en K USD)	1 109 040	1 107 800
Autres engagements reçus (en K euros)	460	32

#### 5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2021, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,16 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

#### EUR/USD

- 2022 : 1 EUR = 1,16 USD
- 2023 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran
- 2024 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2020 du groupe Safran

**5.1.2. Autres engagements financiers donnés ou reçus**

Néant

**5.2. EFFECTIFS INSCRITS EN FIN DE PERIODE**

	31.12.2020	31.12.2021
Ingénieurs et cadres	1 094	1 025
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	656	599
Ouvriers	594	549
<b>Effectif total</b>	<b>2 344</b>	<b>2 173</b>

**5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

**5.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant